



Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

mairie-chalmaison@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} Février 2017 – 19h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.

Date de convocation : 26/01/2017

Présents :

Jean-Pierre DELANNOY, Latévi LAWSON, Gilles GRIES, Georges SOUCHAL, Patrice LAFONTAINE, Patrice BENETEAU, Delphine MENARD, Rita CHOPY, Pascal PENEY, Romuald MORET

Absents excusés et représentés.

Franck PIOTROWSKI représenté par Jean-Pierre DELANNOY

Jeff CHOPY représenté par Pascal PENEY

Jacques-Olivier SIMON représenté par Elisabeth MORIETTE

Absent excusé :

Dominique MAURER

Secrétaire de séance : Patrice BENETEAU

Le Maire déclare la séance ouverte à 19H05.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas d'observations, les procès-verbaux des 13 et 16 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité par les membres présents et représentés.

MARCHE PUBLIC ADAPTE – STRUCTURE POUR L'INSTALLATION DU CITY SPORT

Le Maire présente les trois offres reçues en mairie suite à l'avis de publicité du marché pour la structure qui servira à la pose du City-Sport :

- Une offre par RCM
- Une offre par WIAME
- Une offre par EIFFAGE

Le Maire rappelle le règlement du marché avec les critères d'évaluation. Chaque proposition est donc étudiée comme ci-dessous :

Calcul note critère N°1 . PRIX sur 80 points

	Prix en Euros	Note
RCM	60650.00€	76.29
WIAME	64015.00€	71.65
EIFFAGE TP	57965.00€	80.00

Calcul note critère N°2 . DELAI sur 20 points

	Délai en semaine	Note
RCM	6.00	0.00
WIAME	3.00	0.00
EIFFAGE TP	1.00	20.00

Calcul Total des deux critères sur 100 points

	Prix sur 80 points	Délai sur 20 points	Total sur 100 points
RCM	76.29	0.00	76.29
WIAME	71.65	0.00	71.65
EIFFAGE	80.00	20.00	100.00 (offre la mieux disante)

L'entreprise retenue est donc EIFFAGE Travaux Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la proposition de la Société EIFFAGE et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de la structure nécessaire à l'installation du City Sport.

14 VOIX POUR

DELIBERATION POUR LA PARTICIPATION AU SYNDICAT DU TRANSPREAUVINOIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Membres adhérents du TranspreAUvinois participent solidairement au financement du maillage de réseaux d'eau potable sur la base de subventions exceptionnelles.

L'article 9.2 des statuts du Syndicat prévoit que les recettes du Syndicat sont constituées par (...) « les subventions exceptionnelles des membres prévues par la loi, dont le montant sera calculé au vu des critères déterminés par délibération du Comité Syndical et qui seront actées par délibération s concordantes motivées des membres ».

Le Syndicat propose de fixer la subvention exceptionnelle de chaque membre du TranspreAUvinois comme suit :

	Assiette de facturation	
	Volumes en m3	Participations en €uros
CC du Provinois	2268076	226807.59
SNE	198375	19834.47
SIAPEM	128008	12800.83
CHALMAISON	38241	3824.13
LA FERTE GAUCHER	327903	32790.27
SAINT BON	3595	359.45
SAINT JUST EN BRIE	12391	1239.10
PECY	51866	5186.57
VANVILLE	9588	958.80
VIEUX CHAMPAGNE	14520	1451.97
TransprEAUvinois	3 052 562	305 256.18

Le Maire demande donc aux Membres du Conseil Municipal d'accepter la participation de la commune sur la base de la délibération prise par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité des membres présents et représentés** la participation au TransprEAUvinois.

14 VOIX POUR

DELIBERATION POUR APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS.

Monsieur le Maire présente la demande de la Communauté de Communes aux Membres du Conseil Municipal concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes. En effet, la loi NOTRE imposait à tout EPCI existant la réécriture, avant le 31 décembre 2016, des compétences obligatoires conformément à la rédaction imposée par le CGCT. Elle a aussi supprimé la référence à un intérêt communautaire pour certaines de ces compétences obligatoires. En outre, la loi impose que les compétences optionnelles soient redéfinies.

La délibération du 12/12 N°1-01-12-16 de la Communauté de Communes Bassée Montois relative à la modification statutaire sera annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité des membres présents et représentés** la modification des statuts de la Communauté de Communes Bassée-Montois, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération

14 VOIX POUR

DELIBERATION POUR PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, une contribution est demandée aux communes pour le fonctionnement du SDIS et que conformément à l'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de sa séance du 13 décembre 2016, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours 77, a débattu et délibéré sur les montants des contributions des communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département.

Pour l'année 2017, la contribution sera calculée sur la base de 13.599€/habitant contre 13.678€/habitant en 2016. L'inflation augmentant moins vite que la population de notre Département, le taux par habitant de la contribution diminuera en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité des membres présents et représentés** la contribution au SDIS pour l'année 2017 sur la base du taux de 13.599€ par habitant.

14 VOIX POUR

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN DESHERBEUR THERMIQUE – AQUIBRIE

Le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée volontairement dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, ...) **avec l'appui de l'association AQUI'Brie et que depuis le 1^{er} janvier 2017, ces produits sont interdits d'utilisation sur le domaine public.** Il propose l'acquisition d'un désherbeur thermique et suite à un entretien avec Mme GAUVIN d'Aquibrie, il est nécessaire de faire un dossier auprès des trois financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional et Agence de l'Eau Seine Normandie) pour essayer d'obtenir 80% au maximum de subvention pour l'acquisition du matériel d'un montant de 1890.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité des membres présents et représentés** l'achat d'un désherbeur thermique, de solliciter les trois financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional et Agence de l'Eau Seine Normandie) en vue d'obtenir une subvention et mandate le Maire pour signer tous les documents se référant à ce dossier.

14 VOIX POUR

REMBOURSEMENT ASSURANCES – SINISTRE ABRIBUS ET VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que suite à la déclaration de sinistre sur l'abribus de Tachy, un expert est venu sur place pour constater. Ce constat a permis un remboursement de 1623.30€, un chèque a donc été adressé par la Compagnie d'Assurance SMACL. Egalement, un chèque de 24.38€ a été adressé en Mairie pour un trop perçu par la Société Thélem de l'assurance du véhicule communal.

Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'accepter ces deux remboursements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés l'encaissement de ces deux chèques, soit 24.38 € et 1263.30 €.

14 VOIX POUR

REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de location de la salle polyvalente, qui n'ont pas été revus depuis février 2015.

Un tour de table est fait à ce sujet et chacun donne son point de vue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas revaloriser les tarifs de location de la salle polyvalente.

14 VOIX POUR

DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la demande d'une personne habitant Everly, qui souhaitait louer un terrain sur la commune de Chalmaison, soit le terrain de foot près du parc Michel Forêt, et ce pour y mettre des chevaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

14 VOIX POUR

POINTS SUR LES DATES A RETENIR POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elisabeth Moriette, Adjointe chargée du Cadre de Vie. Madame Elisabeth Moriette annonce les manifestations de l'année comme suit en précisant qu'il est possible que certaines dates changent en cours d'année. Il est précisé que certaines animations sont organisées par l'amicale des fêtes de Chalmaison et d'une manière générale en collaboration entre la mairie et l'AFC.

4 Mars . Bal Musette

11 et 12 Mars . Expo photos « une autre façon de voir »

2 avril . Concours de Tir à l'arc

9 avril . Opération « village propre »

16 avril . Pâques

23 avril et 7 mai . Elections présidentielles

11 et 18 juin . élections législatives

1^{er} mai . Brocante AFC

8 mai . commémoration patriotique

10 juin . repas convivial

26 août . Fête des Tournesols

3 septembre : la Savonaise

8 octobre : balade d'automne

4 Novembre : St Hubert Fête des chasseurs

11 Novembre : Commémoration patriotique

19 novembre : repas des seniors

3 décembre : Noël des enfants

Enfin, Madame Elisabeth Moriette demande s'il est possible de racheter des décorations de Noël pour mettre sur les poteaux électriques dans les rues. Un devis va être établi et sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Georges Souchal intervient pour expliquer que dans le cadre des animations de la Communauté de Communes du Bassée Montois, il va procéder à la réalisation de peintures aquarelles représentant les églises de chaque village, soit environ 42 églises.

L'exposition de ces aquarelles démarrera par la commune de Chalmaison, compte tenu du fait que Monsieur Souchal habite la commune. Un livret sera également réalisé pour y mettre les photographies de chaque église ainsi qu'un descriptif de chaque site.

Monsieur le Maire indique que c'est une excellente idée et remercie vivement Georges Souchal pour la décoration qu'il a effectué lors de la Cérémonie des Vœux du Maire.

Toujours dans le domaine des manifestations à venir, Monsieur le Maire indique que lors du Conseil d'Ecole, il a été abordé le sujet de participer au Carnaval de Provins du fait que l'Association qui s'occupait du Carnaval sur la Commune est dissoute. Les enseignants présents étaient favorables à l'initiative proposée par les élus. Le carnaval se tiendra le 17 mars à 14H00 à Provins et les enfants scolarisés sur le RPI Chalmaison-Everly pourront s'y rendre en car. Les organisateurs du Carnaval de Provins sont d'accords pour accueillir les enfants du RPI. Donc pour ce faire, il est nécessaire d'obtenir également l'autorisation de l'Inspection d'Education Nationale de Montereau. Le dossier est en cours.

INSTALLATION JEUX PARC MUNICIPAL MICHEL FORET

Monsieur le Maire dit aux Membres du conseil Municipal que tous les arbres dangereux sur le site du Parc Michel Forêt ont été abattus afin d'avoir un site sécurisé et propre.

Le Maire rappelle que les jeux ont été retirés car ils étaient non conforme et hors d'état, qu'une somme de 2148.30€ de subvention de 2006 a été récupérée de justesse par le mandat actuel.

Le Maire propose l'acquisition d'un parcours de santé d'un montant de 3500.00€ HT, sachant que ces jeux remplaceront ceux qui n'étaient plus conformes. Ils seront installés par les agents communaux et à l'issue de leur installation, un contrôle technique sera effectué pour recevoir une attestation conforme.

PROBLEME D'ASSAINISSEMENT DANS UNE HABITATION DE LA RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne l'information aux membres du Conseil Municipal qu'il a été découvert une non-conformité dans une habitation située dans la rue de la Mairie Le Syndicat Intercommunal du SICTEUCEO est saisi du problème. Le Maire rappelle qu'il faut être dans les règles au vue de la loi NOTRE et de son application en 2020.

REVISION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de revoir les conventions de mise à disposition de locaux communaux.

Une réunion sera faite avec les associations communales pour 2017, en revanche pour l'association Cantine – Garderie, une convention datant de 1998 a été retrouvée, celle-ci devra être mise à jour rapidement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil Municipal, a été destinataire du compte rendu du 12/12/2016 de la Communauté de Communes Bassée Montois. Le Maire demande donc à l'ensemble de l'Assemblée délibérante s'ils ont des remarques ou observations.

Aucune remarque ni observation n'est prononcée.

QUESTIONS DIVERSES

- La mise en peinture des locaux de la mairie est en cours et effectuée par un agent communal.
- Une benne de 4.2 T va être achetée pour le personnel technique, et la benne actuelle trop vétuste et mal adaptée sera revendue.
- Achat d'un aspirateur à feuille
- Achat d'une griffe pour mettre sur le tracteur
- Les travaux de renforcement de la ligne électrique BTA vont démarrer le 6 Février prochain dans la rue Henri Brugeail, à Tachy et aux Prailons, pris en charge intégralement par le SDESM.
- La Cérémonie des Vœux du Maire a été un agréable moment et la remise des médailles du travail ou autre a été apprécié par les récipiendaires.
- Les affiches du Bal Musette, de l'Expo photos et de la Savonaise sont passées à chaque Conseiller Municipal.
- Les gâches électriques et les alarmes PPMS vont être installées le 7 février prochain par l'entreprise RMH
- Monsieur le Maire a donné une interview concernant les vœux sur la radio locale Oxygène
- Georges Souchal informe les Membres du Conseil Municipal que la participation de la Commune pour 2017 au Syndicat de la Voulzie est de 56.00€.
- Monsieur Patrice Lafontaine intervient pour indiquer également qu'il y a un point non éclairé dans l'allée qui se rend à l'école maternelle. Monsieur le Maire propose la pose d'un spot lumineux détecteur de mouvement qui s'allume lors de passages.

Plus aucune question n'étant posée,

La séance est levée à 20H50.

Le Maire,

Jean-Pierre DELANNOY

PROCES-VERBAL DU 1^{er} Février 2017 – 19H00

SIGNATURES

Jean-Pierre DELANNOY

Elisabeth MORIETTE

Latévi LAWSON

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES

Pascal PENEY

Rita CHOPY

Delphine MENARD

Franck PIOTROWSKI
(Absent représenté par JP. Delannoy)

Jacques-Olivier SIMON
(Absent excusé représenté par E. Moriette)

Romuald MORET

Patrice LAFONTAINE

Dominique MAURER

Jeff CHOPY

Patrice BENETEAU

(Absent excusé)

(Absent excusé représenté par P.Peney)